

à 30 milles du fleuve St Laurent, traverse partie du comté de Bellechasse, les comtés de l'Islet, Montmagny, Kamouraska, Témiscouata, et partie de Rimouski. Sa longueur est de 209 milles, et là où les travaux sont terminés nous pouvons voir de belles paroisses.

"Tout engage le gouvernement à continuer les travaux sur le dit chemin et à les terminer aussi vite que possible. Un grand homme politique, Sir E. P. Taché, conçut le premier l'idée de cette sorte de colonisation, lui donna ses sympathies, et fit faire les explorations et le tracé nécessaire. En marchant sur les traces de ce grand patriote, nos gouvernants sont sûrs de rencontrer les félicitations de tous.

"De plus des rapports faits par des hommes importants établissent, de manière à ne laisser aucun doute, l'utilité du chemin Taché pour les fins de la colonisation dans la partie sud-est de la Province. Il nous suffira de citer quelques extraits de ces rapports pour appuyer ce que nous soutenons: "Quels avantages dit M. Heath, résulteront de la confection du chemin Taché qui, en se prolongeant parallèlement au fleuve, mettra au moyen de routes allant dans le sens de la profondeur, toutes nos paroisses, tous nos ports de mer, tous nos quais en communication directe avec l'intérieur qui se trouvera ainsi en rapport direct avec la navigation et la ligne ferrée du Grand Tronc! (Rapport du recensement de 1861.)

"Monsieur J. B. Lepage dans son rapport de 1866 s'exprime comme suit: "Pour ce qui est de la qualité du sol par où passe la partie ouverte du chemin et la ligne du tracé jusqu'à Kamouraska, que j'ai parcouru, je ne puis encore que répéter ce que j'ai dit dans mes précédents rapports. Toute cette contrée renferme une immense étendue de terres très favorables à la colonisation, qui peuvent donner aux colons industriels une aisance aussi grande que celle dans laquelle vivent nos bons cultivateurs dans les parties les plus favorisées de la Province. A ceux qui sont résignés aux fatigues qu'exige le défrichement des terres nouvelles, sans aucun doute cette contrée offrira un champ immense d'action, sans parler du magnifique fond d'ormes sur les bords de la Rivière Rimouski, où la richesse du sol paraît inépuisable. Partout nous trouvons de nombreux pouvoirs d'eau se prêtant avec facilité à la grande comme à la petite industrie. Les bois de la forêt sont magnifiques; l'érable, le merisier, le sapin et l'épinette y dominent. Leur grosseur prouve non seulement la fertilité du sol, mais forme une richesse naturelle que le colon peut exploiter avec profit comme objets de commerce et d'industrie."

"Nous ajouterons quelques lignes que nous trouvons dans un rapport de Monsieur Stanislas Drapeau en 1862: "Le terrain est généralement avantageux pour la culture et le bois y est mêlé. A mesure que le chemin s'ouvre les terres sont prises par des colons qui les défrichent dans l'espérance de s'en assurer la possession lorsque des permis d'occupation leur seront offerts."

"Pendant les deux dernières sessions de la chambre locale les députés de Bellechasse, Islet, Témiscouata et Rimouski ont insisté pour obtenir la continuation des travaux du chemin Taché. Espérons que le gouvernement Ross, se basant sur les rapports déjà produits, écoutera la voix de ceux qui demandent justice

et mettra le couronnement à cette grande œuvre qui a eu pour promoteur un véritable patriote et un homme d'Etat distingué."

## CAUSERIE AGRICOLE

DE LA CONDUITE, DU DRESSAGE ET DE L'ENRÈNEMENT DES CHEVAUX.

Une précaution à l'égard des chevaux de la part de ceux qui en ont la conduite, que nous voudrions voir pénétrer dans toutes les fermes, c'est celle du danger qu'il y a de forcer les chevaux à reculer. Danger d'avaries dans les membres de l'animal, danger d'une brusque usure de ses jarrets, danger surtout de dépravation pour son caractère; sans parler du conducteur du cheval, que la résistance de ce dernier à cet acte *contre nature* pousse ordinairement à une exaspération brutale, violente, quelquefois même atroce.

Nous disons que mouvement à reculons qu'on exige du cheval est contre nature. En effet en examinant la structure du cheval, il est facile de s'apercevoir qu'il lui est presque interdit de reculer quand il a à porter une lourde charge, et ce n'est que dans ce dernier cas que nous désirons attirer l'attention des conducteurs de chevaux.

Le cheval lourdement chargé, qu'on force à reculer, ne le peut faire qu'en s'abandonnant en arrière, au risque certain de se renverser, puisque rien dans ses parties antérieures n'est préparé, ni griffes, ni pattes articulées ni muscles du pied, pour retenir le poids que le cheval jette sur ses jarrets postérieurs.

Si nous voulons être convaincu de l'antipathie du cheval pour ce mouvement, nous n'avons qu'à considérer des chevaux en pleine liberté dans une prairie. Nous verrons un jeune poulain revenir sur sa mère par un galop écervelé, ou arriver étourdiment jusqu'au moment de frapper contre un mur ou de se jeter sur une clôture. Il ne pliera certainement pas ses jarrets, ni reculera pour s'éloigner de l'obstacle qu'il aura rencontré. Non; il se dresse sur ses jambes de derrière, pirouette sur lui-même et s'en va.

En effet, outre que le cheval n'est pas construit pour reculer, son regard tourné directement en avant et tout au plus un peu de côté, ne lui permet pas de savoir ce qui est derrière lui; si un péril n'est pas venu s'y placer, un objet propre à le blesser, etc. En exigeant qu'il s'abandonne à cet inconnu, et qu'il s'y renverse pour ainsi dire volontairement, vous lui demandez l'acte le plus insensé, le plus aveugle d'abnégation, une bêtise en un mot.

Le cheval de selle recule, il est vrai, et, à force d'habitude, sans résistance, sinon sans répugnance. Il faut bien remarquer que celui-ci a bien plus de facilité que le cheval attelé pour reconnaître ce qui l'entoure, le terrain sur lequel il est, les obstacles ou le péril qui peuvent le menacer. Il est, relativement, libre de ses mouvements, ou au moins de ses regards.

Mais le cheval, pris dans le brancard, retenu par un poids souvent considérable: quelquefois, si c'est une charrette, soulevé par la ventrière, ou écrasé par la dossière, maîtrisé par des rênes, embarrassé par son collier qui ne lui permet même pas de tourner obliquement la tête, que voit-il?